

APPEL D'OFFRES

Capacité de traitement DIB

UVE Virginal

Information générale



Réf : VIR 02 2024

1. Contexte de l'opération

L'intercommunale *inBW* a notamment pour objet social « *la collecte, le traitement et la valorisation des déchets* » pour ses communes membres¹ ainsi que pour Braine le Comte.

Dans ce cadre, *inBW* est propriétaire, gestionnaire et exploitant d'une Unité de Valorisation Energétique (« *UVE* ») située sur un site situé rue de Tubize 16 à Virginal, destinée principalement au traitement des déchets (ménagers) des communes précitées.

inBW dispose dans l'*UVE* (ligne 2) d'une capacité disponible pour le traitement d'autres déchets que les déchets ménagers de ses communes.

En vertu de son Permis d'environnement, dans le cadre de cette capacité disponible l'*UVE* peut valoriser :

- des DIB (Déchets Industriels Banals)

Aux fins de mieux gérer et planifier l'utilisation de la capacité disponible précitée et d'assurer la rentabilité de l'*UVE*, et par là un prix de traitement intéressant pour ses Communes membres, *inBW* organise une nouvelle mise en concurrence aux fins d'attribuer de nouveaux lots, à titre onéreux, des capacités de traitement de DIB répondant aux caractéristiques précitées.

2. Règles applicables à l'opération – exclusion de la réglementation des marchés publics et des contrats de concession

L'attribution de capacités de traitement n'est pas un marché public, ni une concession de services ou de travaux au sens des lois du 17 juin 2016.

La présente mise en concurrence n'est donc pas régie par les lois précitées et leurs arrêtés d'exécution.

Seuls les principes généraux applicables à l'action d'*inBW*, en sa qualité d'intercommunale, s'appliquent à la présente procédure, dont principalement, le principe d'égalité de traitement et l'obligation de motivation formelle des actes administratifs.

inBW a dès lors procédé à des mesures de publicité adéquates et suffisantes via la publication sur son site internet d'une annonce relative à la vente de capacité de traitement dans son *UVE* qui contient l'adresse mail (virginal@inbw.be) via laquelle les documents régissant la mise en concurrence (le présent document) peuvent être demandés. Ils sont gratuitement et immédiatement transmis par e-mail sur la base de la demande précitée.

L'opérateur qui remet offre est appelé « **Candidat** ». Le Candidat auquel un (ou plusieurs) lot(s) est(ont) attribué(s), et avec lequel un Contrat de réservation de capacité est conclu, est appelé « **Partenaire** ».

3. Objet de la mise en concurrence

¹ Rassemblant toutes les villes et communes de la province du Brabant Wallon

La présente procédure a pour but d'attribuer, en principe pour le 19 février 2024, les capacités disponibles de traitement divisées en deux lots suivants le tableau ci-dessous à des opérateurs de collecte et transport de DIB. :

LOT		Quantités (tonnes)	Déversement	
			UVE	CDT
1	DIB	2500	X	
2	DIB	5000	X	

Au terme de la procédure, un contrat de réservation de capacité sera conclu pour le(s) lot(s) attribué(s) à un Partenaire qui reprendra les éléments essentiels suivants :

- Les capacités par lots attribués sont garanties ; *inBW* garantit le traitement du tonnage réservé (dans ses installations ou ailleurs) pour autant que (i) les déchets apportés sont conformes aux caractéristiques techniques convenues et en particulier le pouvoir calorifique maximum auquel le Partenaire s'est engagé (ii) et que la planification d'apport convenue soit respectée (nombre de semi-remorques par semaine, etc tenant compte de deux arrêts programmés par an pour la maintenance de l'UVE),
- Ces capacités sont exclusives : seul le Partenaire avec lequel le contrat de réservation de capacité est conclu (pour un ou plusieurs lots) peut faire usage de sa capacité garantie, à l'exclusion de tiers au Contrat qui ne peut être cédé sauf autorisation exprès et préalable d'*inBW* ;
- La réservation est faite pour une durée minimale fixe de 4 ans, non résiliable avant terme par l'une ou l'autre partie
- La réservation est faite contre un prix annuel,
 - global et forfaitaire dû en contrepartie de la réservation de capacité et non lié aux tonnes réellement apportées par le Partenaire et incluant tous frais, coûts et charges d'*inBW* pour le traitement et, le cas échéant, suivant le(s) lot(s), le stockage et/ou le prétraitement dans son CDT ; le prix ne varie pas et reste dû quand bien même (i) le partenaire apporte moins de tonnes sur l'année que la capacité réservée (ii) et/ou *inBW* serait contrainte de faire traiter les déchets dans d'autres installations que son UVE ;
 - fixe et non révisable pendant toute la durée de réservation convenue, sauf indexation annuelle selon la formule suivantes hors taxes

- Cette révision est appliquée à la date d'anniversaire du contrat.

$$p = P \quad [0.3 * \frac{s}{S} + 0.7 \frac{m}{M}]$$

dans laquelle

P : prix à la signature du contrat

p : prix révisé annuellement

S = le salaire horaire moyen en vigueur dix jours avant la signature du contrat, majoré du pourcentage total des charges sociales et assurances retenu, pour cette même date, par le Ministère de l'Emploi (catégorie de travail : D)

s = le même salaire horaire moyen en vigueur au cours du mois précédant le mois auquel s'applique l'indexation, majoré du pourcentage total des charges sociales et assurances retenu, pour cette même date par le Ministère de l'Emploi (catégorie de travail : D)

M = l'indice santé (réf. <https://statbel.fgov.be/> base 2004), en vigueur dix jours avant la signature du contrat.

m = l'indice santé (réf. <https://statbel.fgov.be/> base 2004), en vigueur le 1^{er} jour du mois précédent le mois auquel s'applique l'indexation.

- o payé par avances mensuelles

Le Contrat de réservation inclura une clause de Force majeure (exonération de responsabilité/suspension et/ou résiliation du Contrat) et une clause d'imprévision (révision du Contrat).

4. Brève description de la procédure de mise en concurrence

InBW analysera les offres reçues aux fins de vérifier qu'elles sont complètes et admissibles au sens défini ci-après. *InBW* se réserve la faculté de faire compléter ou corriger les offres incomplètes ou inadmissibles.

Les capacités sont attribuées, par lot, sur la base de ces offres.

Si plusieurs offres sont faites pour un même lot, celui-ci sera attribué à l'offre considérée économiquement la plus avantageuse sur la base des critères d'évaluation mentionnés ci-après.

InBW conclura un contrat de réservation de capacité avec les Partenaires.

InBW se réserve toutefois le droit de

- de ne pas attribuer un, plusieurs ou tous les lots si l'offre (les offres) pour ce(s) lot(s) est (sont) insatisfaisante(s) ;
- de renoncer à la conclusion d'un Contrat de réservation avec un Partenaire qui entend modifier substantiellement son offre finale ;
- de remettre en concurrence le(s) lot(s) pour le(s)quel(s) elle n'a pas reçu d'offre (initiale) soit dans le cadre de l'invitation à remettre offre finale, soit dans le cadre d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

5. Informations complémentaires

Pour tout complément d'information concernant le présent document, les opérateurs intéressés s'adressent par e-mail à Frédéric Vandamme (virginal@inbw.be) et ce au plus tard pour le **12/02/2024 inclus**.

InBW adressera ses réponses, par email, au plus tard pour le **16/02/2024**

Il ne sera répondu à aucune question oralement.

InBW se réserve la faculté, au regard notamment des questions posées, de postposer la date ultime d'introduction des offres. Cette information est communiquée par email aux différents soumissionnaires.

.

APPEL D'OFFRES

Capacité de traitement DIB

UVE Virginal

Règlement de procédure

Date et heure ultime d'introduction des offres: le 19/02/2024 avant 09 heures



Réf : VIR 02 2024

1. Comment introduire une offre ?

1.1. Objet et Contenu de l'offre.

Le soumissionnaire peut faire offre pour un lot ou plusieurs lots.

L'offre est introduite par écrit **sur la base du formulaire joint** en annexe, dûment complété et signé par le soumissionnaire,

1.2. Modalités d'introduction des offres ; rejet des offres tardives

L'offre est introduite électroniquement par e-mail intitulé « **offre traitement DIB** » assorti d'un accusé de réception.

Les offres arrivées tardivement, c'est-à-dire après les date et heure limites reprises en page de garde seront rejetées, Les date et heures identifiées dans le système de gestion des courriers électroniques d'*inBW* feront foi.

2. Procédure d'analyse des offres et d'attribution des lots

2.1. Analyse des offres

InBW vérifie la complétude des offres et leur admissibilité.

L'offre complète est celle qui comporte tous les documents listés au point 1.1 ci-avant.

Pour être admissible, l'offre doit ;

- être valablement signée, c'est-à-dire par la(les) personne(s) disposant des pouvoirs, de représenter/engager le Candidat ;
- avoir une durée de validité de 3 mois, à dater du lendemain de la date ultime d'introduction des offres ;

InBW peut faire compléter, préciser ou rectifier les offres incomplètes ou non admissibles. A ce titre, *inBW* peut également inviter un soumissionnaire à régulariser sa situation en termes de dettes sociales et/ou fiscales.

Seules les offres complètes et admissibles (éventuellement après correction ou complément à l'invitation d'*inBW*) seront considérées.

2.2. Attribution des lots et conclusion des contrats de réservation de capacité

Seules les offres complètes et admissibles sont prises en considération pour l'attribution du(des) lot(s).

Plusieurs lots peuvent être attribués au même Partenaire (i) dans la limite d'une capacité totale réservée de maximum de 10.000 Tonnes/an par Partenaire (un partenaire ayant déjà une capacité réservée de 10.000 Tonnes/an ne peut remettre offre) et (ii) tenant compte des planifications proposées dans l'offre.

Si plusieurs offres sont faites pour un même lot, la meilleure offre sera déterminée sur la base des critères suivants énoncés en ordre décroissant d'importance :

- le prix de réservation
- la durée de réservation proposée, au-delà du minimum de 4 ans ;
- l'origine des déchets apportés par le soumissionnaire aux fins de limiter les nuisances environnementales liées au transport vers le site de l'UVE;
- les possibilités et la capacité de stockage offertes par le soumissionnaire.
- Le(s) pouvoirs calorifiques inférieurs maximums par lot.

Les soumissionnaires dont l'offre est rejetée en seront informés de même que des motifs du rejet de leur offre.

InBW conclut avec les Partenaires ainsi désignés un contrat de réservation de capacité (« **le Contrat** »). A cette occasion, les engagements du Partenaire tels qu'ils résultent de son offre pourront être précisés et clarifiés, à l'exclusion de toute modification substantielle, c'est-à-dire qui a pour effet de fausser la concurrence, d'avoir un effet discriminatoire, et à ce titre, de modifier des éléments qui ont déterminé l'attribution du(des) lot(s) au Partenaire.

Si un Partenaire conditionne la signature du Contrat à des modifications substantielles de son offre au sens précité ou à d'autres conditions inacceptables pour *inBW*, elle pourra proposer au soumissionnaire second classé (sur la base des critères définis ci-avant) de conclure avec lui le Contrat et/ou renoncer à l'attribution du (des) lot(s) concerné(s) à ce Partenaire.

Si un Partenaire devait exiger, lors de la rédaction du Contrat, d'apporter des modifications substantielles aux conditions de réservation/traitement des déchets telles qu'établies dans l'invitation à remettre offre, *inBW* se réserve la faculté de reconsulter tous les soumissionnaire pour leur permettre de remettre une nouvelle offre sur la base de conditions modifiées, tous droits saufs d'*inBW* de renoncer à la présente procédure et de remettre les capacités en concurrence suivant d'autres procédures et/ou modalités.

3. Frais de participation à la procédure

Les soumissionnaire supportent tous les frais inhérents à la participation à la présente procédure et ce, qu'elle soit menée à son terme ou abandonnée, en tout ou en partie.

4. Exonération de responsabilité

Le présent Règlement de procédure ne peut être considéré par les soumissionnaires potentiels comme un incitant à remettre une offre ou à remettre une offre à la légère ou sans examen suffisant.

Les soumissionnaires potentiels sont censés avoir la compétence et l'expérience nécessaires pour évaluer les risques inhérents à la présente procédure et comprendre et évaluer les informations communiquées avec le présent document ou en cours de procédure par *inBW*.

Les soumissionnaires sont invités à se faire assister au besoin par des conseillers spécialisés.

Les soumissionnaires qui remettent offre sont censés procéder eux-mêmes à l'analyse et à l'évaluation des données communiquées par *inBW* en ayant contrôlé, le cas échéant, leur justesse, exhaustivité et pertinence.

InBW ne garantit, ni de manière explicite, ni de manière implicite, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations communiquées dans le cadre de la présente procédure.

InBW n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis du soumissionnaire pour tout dommage pouvant résulter de l'usage de ces informations ou pour toute erreur ou omission contenues dans celles-ci.

5. Confidentialité - Données personnelles

Tous les documents et informations orales et écrites, communiqués entre les soumissionnaires et *inBW* à l'occasion de la présente procédure sont confidentiels et ne peuvent être divulgués à des tiers à des fins étrangères à la présente procédure.

Cette obligation de confidentialité n'est cependant pas d'application :

- quand l'information en question est dans le domaine public, d'une manière autre qu'en violation du présent article ;
- quand la communication de l'information est requise par une décision de justice ou par une disposition légale et notamment dans le chef d'*inBW* par la réglementation relative à la transparence ou publicité de l'administration ou à la motivation formelle des actes administratifs ;
- quand l'information est destinée à des conseillers financiers, juridiques ou assimilés du soumissionnaire ou d'*inBW*, soumis à une obligation de secret professionnel ;
- quand l'information est nécessaire dans une procédure juridictionnelle, mais uniquement en vue d'assurer le respect des droits de la défense ou le droit à un procès équitable.

Par la remise de son offre, le soumissionnaire s'engage à faire respecter par ses conseils (ou intermédiaires) les règles du secret professionnel en ce qui concerne les informations acquises pour les besoins de leur mission ou fortuitement au cours de l'exécution de leur mission.

En toute circonstance, le soumissionnaire veillera à n'accomplir aucun acte susceptible de porter atteinte aux intérêts d'*inBW* et inversement. Le Candidat et *inBW* informeront leurs préposés, sous-traitants et conseils de cette obligation et la feront respecter par eux.

Par l'introduction de son offre, le soumissionnaire déclare par ailleurs accepter que les données personnelles reprises dans son Offre ou demandées ultérieurement par *inBW* seront utilisées pour les fins

décrites dans le présent document (mise en concurrence et attribution de capacités de traitement dans l'UVE) et uniquement à ces fins.

6. Faculté d'abandon de la procédure

InBW se réserve le droit d'abandonner la présente procédure à quelque stade que ce soit, y inclus après avoir désigné le Partenaire (et donc de renoncer à signer le Contrat) et à ce titre d'abandonner l'opération ou de la réaliser via d'autres moyens ou une autre procédure.

Par l'introduction de leur offre, les soumissionnaire renoncent à toute indemnisation pour abandon de la procédure (y inclus la renonciation à la signature du Contrat), notamment en vue d'obtenir l'indemnisation des frais engagés pour la participation à la présente procédure ou de tout autre préjudice direct ou indirect lié à l'abandon/renonciation à la procédure/attribution de lot(s) pour le(s)quel(s) ils ont remis offre ou à la renonciation à la conclusion du Contrat pour ce(s) lot(s)

Annexes

Annexe 1 : Formulaire d'offre

Annexe 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur

ANNEXE 1

Formulaire d'offre

Capacité de traitement dans l'UVE

InBW

Ref : VIR 02 2024

Personne physique

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Numéro de registre national :

Identification à la BCE (uniquement pour Candidat belge) :

Numéro de TVA :

Téléphone :

E-mail :

OU

La Société

Dénomination, raison sociale :

Nationalité :

ayant son siège social à (adresse complète) :

Numéro d'identification à la BCE :

Numéro de TVA (en Belgique uniquement) :

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :

Téléphone :

E-mail :

représentée par le(s) soussigné(s) :

.....

.....

.....

● **REMET OFFRE pour le(s) lot(s) suivant(s) aux conditions suivantes :**

	Unités	Lot 1	Lot 2
Quantités	Tonnes DIB	2500	5000
Quantités proposées	Tonnes		
Montant annuel total	Euros HTVA et hors taxes		
Durée (min 4 ans)	En année		
Origine des déchets	Lieu		
PCI des déchets	En MJ/kg		

Lieu et capacité de stockage éventuelle (adresse et m³) garantie toute l'année :

NB : en ce qui concerne le PCI, fourchette n'excédant pas 3 MJ/kg entre le PCI minimum et maximum.

● **DECLARE**

- Faire offre en parfaite connaissance de cause dès lors qu'il a
 - Pris tous les renseignements nécessaires et suffisants à faire son offre ;
 - Pris connaissance des documents de mise en concurrence réf. VIR 02 2024 d'inBW ;
- Que son offre a une durée de validité de 3 mois à dater du lendemain de la date ultime pour l'introduction des offres et s'engager, en cas de première demande d'inBW, à prolonger cette durée ;
- S'engager par le dépôt de son offre à respecter la procédure prévue par le Règlement de procédure réf. VIR 02 2024 d'inBW pour l'analyse des offres, l'attribution des lots et la conclusion du contrat de réservation de capacité ;
- Prendre en charge tous les frais afférents à la participation à la présente procédure de mise en concurrence, qu'elle aboutisse ou non à la conclusion de la conclusion d'un contrat de réservation de capacité pour le(s) lot(s) pour le(s)quel(s) il remet offre et renoncer à toute action en indemnisation en cas d'abandon de la procédure, de renonciation à l'attribution d'un, plusieurs ou tous les lots et/ou de renonciation à la conclusion d'un contrat de réservation pour un, plusieurs ou tous les lots pour lequel il a remis offre

- Accepter que les données personnelles reprises dans son offre ou transmises ultérieurement soient traitées par inBW pour les besoins de la procédure d'attribution de capacité de traitement dans l'UVE telle que décrite par le Règlement de procédure ref. VIR 02 2024 d'inBW ;

La personne de contact pour toute question relative à cette offre est :
Nom, prénom :
Société (raison sociale) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
E-mail :

Fait à..... le.....2024

Pour le Candidat

Nom, fonction, signature

Nom, fonction, signature

ANNEXE 2

Déclaration sur l'honneur

Capacité de traitement dans l'UVE

InBW

Ref : VIR 02 2024

Je soussigné

.....

En ma qualité de

.....

- Déclare
 - ne pas avoir de dette égale ou supérieure à 3.000,00 € (trois mille euros) à l'égard de l'ONSS ou du SPF Finance ;
 - ne pas être en état de faillite/ne pas voir fait aveu de faillite
 - ne pas être en PRJ
- Autorise inBW à vérifier la présente déclaration via l'application Telemarc ;
- S'engage à transmettre à *inBW* à sa première demande toute attestation officielle des organismes ou autorités compétentes aux fins de vérifier la présente déclaration, compléter ou rectifier les vérifications Telemarc ;

Fait à, le2024

Nom, prénom, qualité/fonction, signature